



CH-3003 Berne, OARE / SECO/gns

Recommandé (R)

Me Nicolas Capt
Avocat
5, place Edouard-Claparède
Case postale 292
1211 Genève 12

Kopie

Référence/n° de dossier:
Votre référence:
Spécialiste: gns
Berne, le 28 janvier 2016

Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD; RS 241) – Publicité de Dialarme SA

Maître,

Nous avons reçu plusieurs réclamations et dénonciations relatives aux méthodes de vente de Dialarme.

Selon les réclamations reçues, Dialarme distribue dans les boîtes aux lettres des papillons publicitaires contenant diverses assertions inexactes ou fallacieuses.

En particulier, il est reproché à Dialarme de mentionner « une *augmentation des cambriolages et des dégradations de biens* ces derniers mois », d'indiquer « nous fournissons et installons *gratuitement* des équipements complets de sécurité dans vos logements » et de prétendre être « le *leader* dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes ».

Or, selon les plaignants, à Lausanne, où les papillons ont été distribués, les cambriolages ont diminué d'environ 40% depuis le début de 2015. En outre, le fait de mettre en avant la gratuité des prestations de Dialarme est considéré comme fallacieux par les plaignants, étant donné que les clients doivent conclure un abonnement onéreux de 4'000.- à 5'000.- francs en quatre ans. Finalement, les plaignants considèrent comme mensonger le fait, pour Dialarme, de prétendre être le *leader* dans le domaine de la sécurité, vu que cette entreprise n'est pas une entreprise de sécurité à proprement parler, au sens du concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité.

Nous nous permettons de vous rendre attentifs aux dispositions suivantes de la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) :

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Sara Girardin
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 465 05 80, fax +41 58 464 09 56
sara.girardin@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch

1. « Est déloyal et illicite tout comportement ou pratique commercial qui est trompeur ou qui contrevient de toute autre manière aux règles de la bonne foi et qui influe sur les rapports entre concurrents ou entre fournisseurs et clients » (art. 2 LCD).
2. « Agit de façon déloyale, celui qui, notamment, **donne des indications inexactes ou fallacieuses** sur lui-même, son entreprise, sa raison de commerce, ses marchandises, ses œuvres, ses prestations, ses prix, ses stocks, ses méthodes de vente ou ses affaires ou qui, par de telles allégations, avantage des tiers par rapport à leurs concurrents » (art. 3 al. 1 let. b LCD).
3. « Agit de façon déloyale, celui qui, notamment, entrave la liberté de décision de la clientèle en usant de **méthodes de vente particulièrement agressives** » (art. 3 al. 1 let. h LCD).

Nous considérons que les faits décrits dans les réclamations que nous avons reçues peuvent constituer des pratiques commerciales déloyales aux sens des art. 2, 3 al. 1 let. b et h LCD.

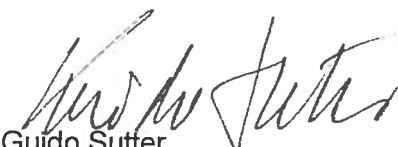
Selon l'art. 10 al. 3 let. b LCD, la Confédération peut intenter une action civile ou déposer une plainte pénale si elle le juge nécessaire à la protection de l'intérêt public, notamment si les intérêts de plusieurs personnes, les intérêts d'un groupe de personnes appartenant à un secteur économique ou d'autres intérêts collectifs sont menacés ou subissent une atteinte. Le droit d'agir en justice de la Confédération est exercé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (art. 1 al. 1 de l'ordonnance applicable en la matière (RS 241.3)).

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à l'entreprise Dialarme, par votre biais, de s'engager, par écrit, d'ici au **10 février 2016**, à ne plus enfreindre la LCD par les indications inexactes ou fallacieuses susmentionnées ou par des méthodes de vente agressives.

Sans réponse de votre part et dans l'hypothèse où nous continuerions à recevoir des réclamations contre Dialarme, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées

Secrétariat d'Etat à l'économie



Guido Sutter

Chef du Secteur Droit

Copie à: M. Vincent Delay, Chf de la Police administrative, Police cantonale vaudoise, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
M. Grégoire Junod, Directeur du logement et de la sécurité publique de la ville de Lausanne
M. Nkiko Nsengimana, Conseiller communal de la Ville de Lausanne, Chemin du Sa-lève 8, 1004 Lausanne



DIALARME

Alarme - Vidéosurveillance - Générateur de brouillard

Votre sécurité, ça nous regarde

Avis aux habitants de l'immeuble

Madame, Monsieur,

Face à l'augmentation des cambriolages et des dégradations de biens ces derniers mois, beaucoup d'entre vous réfléchissent à l'installation d'un système pour la sécurité de leurs biens ou de leurs proches.

Malheureusement, plus de 70% des personnes ne s'équipent qu'après avoir tout perdu.

Pour ces raisons et dans le cadre du développement de votre secteur :

**Nous fournissons et installons gratuitement
des équipements complets de sécurité dans vos logements*.**

Pour connaître les détails de cette opération dans votre quartier, merci de composer le numéro suivant :

Tél : 021 533 04 32

Nous répondrons à vos questions.

Meilleures salutations.

G. FRANCK

Conditions d'attribution

Code enveloppe : _____

Pour être éligible à l'opération, vous devez remplir impérativement certaines conditions, notamment :

- Résider dans votre logement depuis plus de 30 jours à la date prévue de l'installation
- Conserver l'original de ce courrier que vous devrez nous remettre ultérieurement
- Retranscrire précisément le code inscrit sur l'enveloppe dans la partie supérieure

* Offre limitée à 1 système de sécurité par famille et par logement. Dialarme se réserve le droit de refuser toute personne ne remplissant pas les critères d'attribution.

Avec près de 60 collaborateurs et plus de 16 000 personnes équipées en Suisse Romande, Dialarme est leader dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes.

Groupe DIALARME

☐ 021 533 04 32

✉ info@dialarme.ch

💻 www.dialarme.ch

Numéro de registre CH-550.1.057.242-2



LAUSANNE

Chemin Trabandan 28
1006 LAUSANNE



MONTREUX

Av. J-J Rousseau 4
1815 CLARENS



GENEVE

Rue Blavignac 10
1227 CAROUGE



ZÜRICH

Sempacherstrasse 15
8032 ZÜRICH